

**Commission économique pour l'Europe****Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et
la santé relatif à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

Comité d'examen du respect des dispositions**Dix-septième réunion**

Genève, 5 et 6 novembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-septième réunion**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 5 novembre 2018, à 10 heures**

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des demandes, des questions renvoyées et des communications.
3. Examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles au titre du Protocole.
4. Processus de consultation.
5. Action de sensibilisation à la procédure d'examen du respect des dispositions.
6. Rapport du Comité à la cinquième session de la Réunion des Parties.
7. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 septembre 2018).

** Dans le cadre des procédures d'accréditation applicables aux réunions organisées à l'Office des Nations Unies à Genève, les représentants sont priés de s'inscrire en ligne **au plus tard le 15 octobre 2018** à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=3yPCRx>. Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site de la Commission économique pour l'Europe : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>) pour se faire délivrer un badge. Ils veilleront à prévoir suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 1606.



8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : Lundi 5 novembre, 10 heures-10 h 10

1. Le Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) sera invité à adopter l'ordre du jour figurant dans le présent document.

2. Examen des demandes, des questions renvoyées et des communications

Horaire indicatif : Lundi 5 novembre, 10 h 10-10 h 30

2. Conformément aux procédures pertinentes énoncées dans la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions (ECE/MP.WH/2/Add.3-EUR/06/5069385/1/Add.3), le Comité devrait examiner :

- a) Toute demande de Parties concernant des aspects particuliers du respect des dispositions (décision I/2, annexe, par. 13 et 14) ;
- b) Toute question renvoyée par le secrétariat commun concernant des aspects particuliers du respect des dispositions (ibid., par. 15) ;
- c) Toute communication du public concernant des aspects particuliers du respect des dispositions (ibid., par. 16 à 22).

3. Examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles au titre du Protocole

Horaire indicatif : Lundi 5 novembre, 10 h 30-11 heures

3. À sa quatrième session (Genève, 14-16 novembre 2016), la Réunion des Parties au Protocole a adopté la décision IV/2 sur les questions générales relatives au respect des dispositions, dans laquelle elle prie les Parties de communiquer leurs objectifs au secrétariat commun pour qu'il les diffuse plus largement. Suite à cette décision, les Parties qui n'avaient pas communiqué leurs objectifs ont été contactées par le secrétariat à la demande du Comité et priées de fournir des informations sur les progrès accomplis dans cette voie ou de communiquer les objectifs déjà formellement établis. Tous les pays contactés ont répondu à cette demande et certains ont communiqué leurs objectifs.

4. À sa quinzième réunion (Genève, 13 et 14 novembre 2017), le Comité a examiné la situation particulière de chacun des pays qui avaient été contactés, en se concentrant seulement sur la question de savoir si les informations fournies étaient suffisantes pour permettre une compréhension globale des objectifs fixés par chaque pays, sans entrer dans un examen au fond. À la suite de son examen des réponses, le Comité a prié le secrétariat d'écrire à un certain nombre de pays et de demander une nouvelle mise à jour sur les progrès réalisés ou des éclaircissements. À sa seizième réunion (Genève, 6 et 7 mars 2018), le Comité, n'ayant pas encore obtenu de réponse de l'Albanie, de la Belgique et de la Fédération de Russie, a décidé qu'il examinerait de nouveau la possibilité d'éventuelles mesures de suivi par le biais de consultations par courrier électronique, selon que de besoin.

5. Sur la base des informations finalement reçues des trois Parties, le Comité a décidé d'examiner la réponse de la Belgique lors de sa dix-septième réunion et d'examiner la situation de l'Albanie, de la Fédération de Russie et d'autres Parties pendant le quatrième cycle de présentation de rapports au titre du Protocole.

6. Le Comité examinera donc les prochaines mesures à prendre sur la base des réponses et informations reçues de la Belgique.

4. Processus de consultation

Horaire indicatif : Lundi 5 novembre, 11 heures-13 heures et 15 heures-16 heures

7. Sur la base de la décision IV/2 de la Réunion des Parties sur les questions générales concernant le respect des dispositions (ECE/MP.WH/13/Add.2-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.2) et de la décision pertinente sur les consultations avec les Parties qu'il avait prise à sa quatorzième réunion (Genève, 13 et 14 mars 2017), le Comité a décidé, préalablement à sa quinzième réunion, d'inviter l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie à participer à des consultations. Les trois pays ont répondu favorablement à l'invitation.

8. À sa quinzième réunion, le Comité a décidé que ces consultations auraient lieu entre novembre 2017 et novembre 2018 et porteraient sur les points suivants :

a) Un état des lieux, pour tenter d'appréhender la situation de chaque pays en ce qui concerne l'eau et la santé ;

b) Une note interprétative précisant les dispositions juridiques pertinentes du Protocole, sur la base des informations et des enseignements recueillis au cours des échanges ;

c) Des conseils adaptés à chaque situation, mis par écrit et donnés au cours de la réunion en novembre ;

d) Un suivi des mesures prises sur la base de ces conseils.

9. À sa seizième réunion, le Comité a tenu des consultations avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, y compris des discussions plénières consacrées à leurs besoins, leurs attentes et leurs priorités communes, en plus des discussions individuelles portant sur les difficultés qui leur sont propres. Le Comité a en outre invité les Parties concernées à lui envoyer par écrit un exposé détaillé de leurs attentes concernant le processus de consultation. Chacun des trois pays le lui a fait parvenir après la réunion.

10. Durant la période intersessions, le Comité a engagé le travail de rédaction d'une note interprétative et a rédigé à l'adresse des Parties concernées des conseils spécifiquement axés sur la communication dans la perspective de la dix-septième réunion.

11. Dans le courant de la réunion, le Comité tiendra des consultations avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Elles porteront sur les points ci-après :

a) Une présentation par chacune des trois Parties des faits nouveaux intervenus concernant leur situation propre dans les domaines de l'eau et de la santé depuis la dernière réunion du Comité, et de l'utilité du processus de consultation à ce jour ;

b) L'examen du degré d'achèvement, à ce jour, de la note interprétative en ce qui concerne les dispositions juridiques pertinentes du Protocole, sur la base des informations recueillies et des enseignements tirés au cours du processus, et aussi des débats avec les Parties ;

c) Des sessions parallèles avec chaque Partie, offrant l'occasion de donner des conseils ciblés ;

d) Un débat plénier au cours duquel les Parties feront part de leurs expériences et de leurs idées et se mettront d'accord sur la suite à donner aux conseils du Comité.

5. Action de sensibilisation à la procédure d'examen du respect des dispositions

Horaire indicatif : Mardi 6 novembre, 10 heures-10 h 30

12. Les membres du Comité et le secrétariat rendront compte des efforts déployés par eux pour promouvoir et présenter la procédure d'examen du respect des dispositions dans diverses instances et manifestations.

13. Le Comité étudiera d'autres mesures et initiatives concrètes visant à mieux faire connaître la procédure d'examen.

6. Rapport du Comité à la cinquième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : Mardi 6 novembre, 10 h 30-12 h 30

14. Le Comité débattera de la préparation du rapport sur ses activités qui sera soumis à la Réunion des Parties, à sa cinquième session, conformément au paragraphe 33 de l'annexe à la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions.

15. Le Comité se mettra d'accord sur la présentation et le contenu du rapport sur ses activités qu'il soumettra à la Réunion des Parties. Il devrait convenir des grandes lignes du rapport et de la répartition du travail de rédaction des différents chapitres en fonction de l'expertise et de la formation scientifique ou juridique des membres du Comité.

7. Programme de travail et calendrier des réunions futures

Horaire indicatif : Mardi 6 novembre, 12 h 30-12 h 40

16. Le Comité se mettra d'accord sur les dates de ses dix-huitième et dix-neuvième réunions et sur les questions qui y seront traitées.

8. Questions diverses

Horaire indicatif : Mardi 6 novembre, 12 h 40-12 h 45

17. Les membres du Comité qui souhaitent proposer des questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

9. Adoption du rapport

Horaire indicatif : Mardi 6 novembre, 12 h 45-13 h 00

18. Le Comité conviendra des modalités d'élaboration et d'adoption du rapport sur les travaux de sa dix-septième réunion.
